

ANNEXE TECHNIQUE - AXES 1,2 et 3
AU CONTRAT N°2166D0263
CONCLU ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET L'ADEME
Appel à projets – programme AVELO 2

Descriptif technique

Bénéficiaire : LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

1) CONTEXTE

DESCRIPTION TERRITOIRE

Le territoire du Grand Dole est composé de 47 communes dont la superficie avoisine 424,43Km². L'urbanisation a été structurée autour de la D673, dense à Dole et ses communes périphériques et très diffuse sur le reste du territoire.

Le territoire du Grand Dole représente 53 153 habitants au 1er janvier 2017 :

- 38 communes de moins de 1 000 habitants
- 8 communes entre 1 000 et 5 000 habitants
- Une ville centre de 23 331 habitants

La commune de Dole représente 43% des habitants, 60% des emplois et près d'un tiers de actifs.

La densité de population y est la plus élevée (614 hab./km²) mais d'autres polarités dépassent 200 hab./km² : Foucherans (unité urbaine de Dole), Damparis- Tavaux (2ème pôle économique de l'agglomération, en essor avec la ZAE Innovia).

Les 23 259 emplois dans le Grand Dole sont localisés majoritairement sur ces mêmes polarités ainsi que sur la ZAE de Rochefort-sur-Nenon, en plein développement.

44 établissements scolaires primaires et secondaires sont comptabilisés sur le territoire.

La part du vélo représente pour les flux pendulaires 2,3% des déplacements (selon Insee 2017).

Les moyens affectés par le territoire pour le développement d'axes cyclables sont Voie de la Bresse : 12 800 € en 2020 et 50 000€ en 2019 Voie Grévy : 2,6 M€ pour tout le projet VDole : 6 000€/an

L'usage de la voiture est prédominant pour les déplacements domicile-travail. 86 % des actifs vont travailler en voiture, 12% en transports collectifs (jusqu'à 20% pour les déplacements vers Dijon et Besançon en TER).

14% des ménages ne disposent d'aucun véhicule, 38% ont jusqu'à 2 véhicules ou plus et cette part s'élève au maximum à 67%, plus on s'éloigne de Dole, plus les ménages sont multi-motorisés.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Grand Dole affirme sa volonté de Développer les mobilités douces et le panel des solutions de mobilité (ambition 2.2.3.).

Le PLUi favorise la perméabilité piétonne des îlots, la mise en œuvre d'un réseau cyclable de qualité pour rabattre toutes les communes aux principales polarités (centre-ville Dole, gare, ZAE) et tend à réduire l'emprise de la voiture. Cela se traduit dans l'armature urbaine qui porte le projet de territoire, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (urbanisation, requalification de centre-bourgs) et dans le règlement écrit.

La Communauté d'Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité, elle est en charge de l'organisation des transport scolaires, urbains et du développement des mobilités actives. Les communes restent compétentes en matière de voirie.

Le rôle du service mobilité est de conseil et d'expertise auprès des communes de l'EPCI. Un diagnostic de l'ensemble des services et aménagements autour du vélo est en cours, une enquête a été lancée auprès de toutes les communes afin de débiter un travail de coordination et de maillage du territoire. La ville de Dole est très impliquée et nos deux collectivités ont débuté en 2021 un important travail d'aménagement de continuité cyclable.

Le Grand Dole a approuvé son Schéma directeur des modes doux en 2014, la révision de ce schéma est en cours et devrait être délibérée en décembre 2021. Les grands principes sont basés sur un maillage structuré du territoire avec une prise en considération des grands axes routiers afin d'apporter une réponse alternative à la voiture, en mode doux.

Un PCAET est approuvé depuis 2019 et un CRTE est en cours d'élaboration.

Le Grand Dole souhaite faciliter et inciter à l'usage du vélo sur son territoire en développant un certain nombre de services et aménagements afin d'apporter une réponse concrète aux usagers du territoire et réduire la part modale de la voiture.

La sensibilisation des usagers à la pratique du vélo est essentielle, l'accompagnement joue un rôle majeur.

La politique vélo sur le territoire du Grand Dole doit répondre à différentes problématiques :

- Développer des axes structurants cyclables sécurisés à proximité des flux automobiles denses et en direction des pôles générateurs de déplacements et notamment les ZAE
- Assurer une continuité cyclable en assurant un maillage sur son territoire
- Favoriser l'accès au vélo pour tous les publics : scolaires, actifs, Personnes à mobilités réduites, seniors
- Développer la communication et les animations autour des services et aménagements vélos existants, de la sécurité, de l'écologie, du bien-être afin de sensibiliser tous les publics
- Faciliter le parcours des cyclistes par une communication et une signalétique renforcée

L'Appel à projets comprend trois axes :

- Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études.
- Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans les territoires.
- Axe 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.

Le programme retenu par le bénéficiaire répond aux axes 1, 2 et 3.

2) PRESENTATION DES OPERATIONS

2.1 Au titre de l'Axe 1

Réalisation de sept missions d'études de maîtrise d'œuvre opérationnelle sur des itinéraires complexes

Description de l'opération

Le Grand Dole souhaite réaliser un maillage et une continuité cyclable sécurisée à proximité des axes routiers les plus fréquentés ainsi que de ses voies vertes afin d'apporter une alternative à la voiture en modes doux notamment pour les flux domicile-travail déjà identifiés en définissant :

- Des axes prioritaires
- Des axes secondaires

Le schéma directeur des modes doux du Grand Dole est en cours de révision pour l'année 2022.

La collectivité missionnera un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre opérationnelle des axes définies et planifiés par année. Les axes seront définis pour la desserte d'itinéraires complexes en priorité pour rejoindre les ZAE Innovia et Rochefort sur Nenon.

Le maillage avec le plan vélo de la ville de Dole est intégré pour que ces différents axes prennent en considération une continuité cyclable. L'ensemble de ces itinéraires sont complexes, hors Dole la liaison entre commune est principalement réalisée sur le réseau départemental très fréquenté par les automobilistes, jugé dangereux pour un cycliste.

Les itinéraires complexes identifiés à ce jour sont les suivants :

Secteur nord : Epenottes/Authume/Rochefort-sur-Nenon

Axe fort pour les flux domicile-travail situé au Nord de Dole avec les zones commerciales et d'activités économiques des Epenottes, Grandes Epenottes, Tumulus pour rejoindre la zone d'activité Economique de Rochefort sur Nenon en plein développement pour les années à venir (1 000 salariés aujourd'hui). Ces secteurs sont complexes pour un cycliste, ils sont desservis par des axes très fréquentés du réseau départemental avec un passage régulier de poids lourds.

Un deuxième itinéraire sera étudié pour une desserte Dole-ZAE de Rochefort pour rallier l'EV6 qui passe à proximité. L'étude devra permettre une traversée en vélo d'un rond-point et de la route Départementale D673 en sécurité. Un passage sous-terrain est envisagé.

Liaison Champvans/Foucherans/Dole

La jonction entre ces 3 communes est également marquée par un réseau départemental à fort niveau de fréquentation notamment en heure de pointe avec des discontinuités du bâti qui rend la vitesse des automobilistes très élevée. Elle est peu utilisée par manque de sécurité par les cyclistes.

Liaison Damparis/Foucherans/Dole

L'axe Damparis-Foucherans par la D220 est identifié comme un axe secondaire de fréquentation pour les flux domicile-travail, elle permettrait une continuité avec le maillage envisagé sur la ville de Dole.

Liaison Champvans/Damparis

La liaison Champvans/Damparis par la D322 est un axe de circulation secondaire pour les flux domicile-travail. Elle répond aux collégiens de Champvans qui sont scolarisés au collège de Damparis.

Liaison Rainans/Jouhe/Authume

L'objectif est de relier ces 3 communes et par extension, rejoindre la commune de Dole. Le réseau routier départemental est jugé dangereux pour un cycliste et plus particulièrement au niveau des carrefours.

Liaison Le Deschaux/Chaussin

Dans la continuité du maillage cyclable du Grand Dole, proposer une connexion avec la Communauté de Commune de la Plaine Jurassienne du Deschaux à Chaussin.

Liaison Saint Aubin/Tavaux/Damparis

La liaison entre ces communes est envisagée pour les flux domicile-travail avec l'entreprise Solvay, gros employeur du secteur mais également pour les scolaires pour rejoindre les collèges de Saint-Aubin, Damparis et Tavaux sur lesquelles se répartissent les élèves en fonction de leur option. La jonction avec l'EV6 à Damparis est également envisagée.

Le bénéficiaire s'appuiera sur un bureau d'étude spécialisé tout au long du projet.

2.2 Au titre de l'Axe 2

La mobilité pour tous est un enjeu important pour la collectivité, c'est pourquoi le Grand Dole a investi dans un service de location de vélo classique et VAE de longue durée à des prix attractifs. Le développement de service pour des publics plus ciblés permettra de toucher davantage d'habitant.

A. Développement d'un service de location de Vélo à Assistance Electrique en longue durée

Description de l'opération

Depuis 2017, un service de location longue durée a été mis en place à l'agence TGD en gare de Dole, géré par le délégataire du réseau de bus urbain avec une quinzaine de VAE en 2021. Le succès de ce service est vérifié lors des périodes propices à la pratique du vélo. Les élus du Grand Dole ont décidé d'acheter 5 VAE supplémentaires tous les ans.

B. Création et développement d'un partenariat avec la régie de quartier des Mesnils Pasteur

Description de l'opération

L'objectif de cette opération est de développer l'apprentissage du vélo des plus jeunes. La régie de quartier est une association à but non lucratif d'insertion sociale, une partie de son activité est de remettre en état des vélos abandonnés.

Le partenariat comprend l'achat d'une trentaine de vélos pour élémentaires, la maintenance, le stockage ainsi que la logistique (déplacement entre sites). La demande peut venir des écoles ainsi que des Accueils de Loisir Sans Hébergement du Grand Dole.

C. Installation d'Arceaux vélo dans les écoles du Grand Dole ou sur des points stratégiques à proximité des voies vertes

Description de l'opération

Cette action est en lien direct avec le partenariat de la régie pour le déploiement des services vélos sur le territoire et plus spécifiquement pour stationner les vélos des jeunes écoliers.

D. Journées découverte d'un maindalier à assistance électrique

Description de l'opération

L'expérimentation d'un vélo de la société Benur lors de manifestations organisées par le Grand Dole afin de faire découvrir au grand public ainsi qu'aux Personnes à Mobilité Réduite la possibilité de faire du vélo sans les jambes, de s'installer avec son fauteuil roulant ou de transporter ses enfants.

E. L'achat d'un maindalier à assistance électrique

Description de l'opération

Afin de développer les déplacements des agents de la collectivité, des associations ainsi que de présenter ce vélo innovant lors de manifestations, le Grand Dole se laisse la possibilité d'investir sur un vélo de type Benur.

F. Développement de bornes de comptage sur le territoire du Grand Dole

Description de l'opération

La collectivité souhaite investir dans du matériel afin de comptabiliser le passage de cycliste sur les différents aménagements cyclables qui ont été déployés sur le territoire.

G. Développement de signalétique sur le territoire du Grand Dole

Description de l'opération

La collectivité souhaite renforcer sa signalétique informative et directionnelle sur les différents aménagements qui ont été réalisés.

2.3 Au titre de l'Axe 3

Des services et aménagements se développent sur le territoire du Grand Dole et pour favoriser l'usage des vélos sur le territoire, il est nécessaire de relayer de l'information auprès des élus locaux ainsi que de l'ensemble de la population. La communication et la sensibilisation à la pratique du vélo sont essentielles pour faire connaître et découvrir les différents services.

La stratégie envisagée pour donner l'envie aux habitants de privilégier un transport en vélo comprends plusieurs aspects :

A. Campagne de communication sur les voies cyclables

Description de l'opération

Le Grand Dole souhaite développer l'information sur ces voies vertes et aménagements cyclables. L'enjeu sera de trouver la bonne échelle afin d'apporter une communication complète auprès des usagers.

B. Promotion et animation sur les mobilités actives – organisation d'événement et participation challenge

Description de l'opération

Manifestations à renouveler et développer pour sensibiliser à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au plaisir de faire du vélo : participation à « Mai à Vélo » avec une journée dédiée au vélo. Par exemple, en 2022, une grande fête est organisée autour de l'ouverture de la nouvelle voie verte intitulée fête de la voie Grévy. Cette manifestation est l'occasion de faire participer et valoriser les associations de vélo avec par exemple : des ateliers de remise en selle, de marquages et de réparation, vélo smoothie, photobooth, vélo connectés....

L'objectif est de marquer l'évènement en 2022 et en fonction de ce retour d'expérience de proposer son renouvellement les années suivantes.

Le Challenge de la mobilité proposé par l'ADEME, à animer auprès des entreprises du territoire et en interne au sein des services de l'Agglomération ainsi que de la ville de Dole. Les services mobilité et transition énergétique vont proposer durant la semaine de la mobilité en septembre aux agents de se déplacer de manière responsable, « autrement » pour certains et ainsi réduire son empreinte carbone.

La Boucle insolite est une manifestation organisée par le service mobilité du Grand Dole avec les associations de cycliste, l'objectif est de proposer un itinéraire d'environ 18 km sur le Grand Dole et de passer dans des lieux insolites, fermer habituellement au public sur son vélo.

3) REALISATION DE L'OPERATION

- Durée des action(s) : **34 mois**
- Date prévisionnelle de début des action(s) : **01/09/2021**
- Service et/ou direction concerné(e) : Direction Mobilité
- Manager référent, fonction : Nathalie Cometti, Chargée de mission Mobilités
- Elu référent : Vice-Président(e) en charge du transport- mobilités : M. Grégory Soldavini

Echéancier prévisionnel de réalisation

	Actions à engager
2021	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'ancienne voie Grévyferroviaire en voie verte, fin de chantier prévue pour octobre-novembre - Révision du Schéma des modes doux et approbation en décembre - Planification des études de maîtrise d'œuvre - Organisation de manifestations autour duvélo : boucle insolite, inauguration de la voieGrévy

2022	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'études sur des itinéraires - Révision du Schéma des modes doux et approbation - Installation de dispositifs de comptage - Organisation de manifestations et animations autour du vélo : mai à vélo, boucle insolite, challenge de la mobilité... - Expérimentation d'un maindallier à assistance électrique - Signalétique à renforcer sur le territoire - Partenariat avec la recyclerie de vélo, achat de 30 vélos pour enfants, stockage logistique et maintenance - Achat de 5 VAE pour de la location longue durée
2023	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur des itinéraires complexes - Installation de dispositifs de comptage - Organisation de manifestations et animations autour du vélo : mai à vélo, boucle insolite, challenge de la mobilité... - Acquisition du maindallier à assistance électrique - Campagne de communication sur les voies vertes - Signalétique à renforcer sur le territoire - Achat de 5 VAE pour de la location longue durée
2024	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur des itinéraires complexes - Déplacement de dispositifs de comptage - Organisation de manifestations et animations autour du vélo : mai à vélo, boucle insolite, challenge de la mobilité... - Signalétique à renforcer sur le territoire - Achat de 5 VAE pour de la location longue durée

4) ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'ADEME prendra contact avec la collectivité bénéficiaire, dès le démarrage de l'opération, afin de définir les modalités d'accompagnement.

5) COMITE DE SUIVI

Le comité de suivi sera composé de représentants de l'ensemble des collectivités compétentes en matière de mobilités et de voirie sur le territoire de projet. Pourront être conviés à participer à ce comité les représentants de la DREAL, de la Région et du Département et de toutes autres personnes concernées par ce projet, notamment les associations cyclistes locales.

Des points d'étapes techniques pourront être effectués en présence des personnes faisant partie du comité de suivi.

L'ADEME et le CEREMA seront conviés au comité de suivi.

6) SUIVI ET DOCUMENTS A FOURNIR

6.1 Suivi et évaluation du projet

La collectivité s'engage à définir en amont puis à mettre en œuvre un plan de suivi et d'évaluation de l'opération complète. Elle analysera l'impact global de l'opération, au moyen des outils présentés ci-après.

La collectivité s'engage à consulter les administrés en amont et pendant la mise en œuvre du projet lauréat.

6.2 Documents à fournir

6.2.1 Rapport d'avancement et versement d'un paiement intermédiaire

Le versement d'un paiement intermédiaire est conditionné à la fourniture par le bénéficiaire d'un **rapport d'avancement** comprenant les points suivants :

- Un état de l'avancement du projet : actions réalisées ou en cours de réalisation, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées ;
- Le planning à venir de l'opération ;
- L'outil « **Cycloscope** » : fourni par l'ADEME en début de programme, la collectivité lauréate s'engage à utiliser cet outil de suivi des politiques cyclables, nommé ci-après « **Cycloscope** », Celui-ci contient une fiche de suivi par axe, à compléter selon les axes retenus pour votre projet : diagnostics, objectifs et état d'avancement.

Ce rapport d'avancement doit être fourni par le bénéficiaire 14 mois à partir de la date de notification du contrat.

6.2.2 Rapport final et versement du solde de l'aide

Le versement du solde de l'aide est conditionné à la fourniture, par le bénéficiaire, d'un rapport final comprenant les éléments suivants :

- L'outil « **Cycloscope** », décrit ci-dessus, devra impérativement être complété en début et fin de programme sur chaque axe concerné par le projet et joint au rapport final en format Excel
- **Des éléments spécifiques par axe** comme précisé ci-après,
 - **Axe 1 :**
 - Les livrables des différentes étapes, à rendre publics (selon projet : schéma directeur, diagnostic, études, etc.) ;
 - Le plan d'actions et, selon projet, le (les) Plan(s) Pluriannuel(s) d'Investissement associé(s) validés par les élus via une délibération.
 - **Axe 2 :**

Un bilan de l'expérimentation avec une quantification des impacts.
Le bénéficiaire proposera une méthodologie avec des indicateurs qui pourront concerner :

 - La mobilité et l'environnement (exemple d'indicateurs : nombre d'utilisateurs, km parcourus à vélo, km transférés depuis les autres modes, CO2 économisé, distances moyennes, motifs d'utilisation, satisfaction usagers...),
 - Le modèle économique pour la collectivité (exemple d'indicateurs : coût total du service, coût par utilisateur touché, coût par vélo, coût par km effectué à vélo...),
 - Les enjeux sociaux (exemple d'indicateurs : type de public touché, âge, catégories socio-professionnelles...)

Pour cela, le bénéficiaire adressera un questionnaire d'enquête auprès des utilisateurs du service, et en analysera les résultats.

Le bénéficiaire remettra également : Le cas échéant, la transmission de ses données de comptage vélo et leur retranscription sur la Plateforme nationale des fréquentations hébergée par Vélo & Territoires : <https://www.velo-territoires.org/observatoires/plateforme-nationale-de-frequentation>

- **Axe 3 :**

Un bilan de la/des actions comportant les éléments suivants :

 - Pour chaque action c'est-à-dire la ou les campagne(s) de communication, le ou les événement(s), le ou les atelier(s) mobilité à vélo, séance(s) de remise en selle, d'apprentissage du vélo, etc. :

- Pour les évènements :
 - Nombre de participants ;
 - Type de public ;
 - Retombées médias ;
 - Support de présentation, visuels utilisés ;
 - Photos et vidéos réalisés pendant la/les opérations ;
 - Partenaire(s) impliqué(s) ;
 - Plan de financement ;
 - Questionnaire de satisfaction le cas échéant.
- La note de synthèse sur les pistes de capitalisation et de valorisation.

Les éléments suivants pourront venir compléter le rapport final :

- Le bilan des difficultés rencontrées ;
- Les orientations envisagées à la suite de la réalisation du programme.

6.3 Délai de transmission

Le rapport final doit être remis à l'ADEME au plus tard 45 jours avant la fin de la durée contractuelle de l'opération.

6.4 Présentation des rapports

Chaque document, sera transmis sous format numérique. Les documents seront en outre fournis au format compatible PC de préférence sous WORD et EXCEL (pour les données ou certains tableaux).

Ces rapports seront diffusables sur le site internet de l'ADEME et sur la plateforme France Mobilités.

Les documents devront être fournis par l'intermédiaire de la plateforme www.agirpoulatransition.ademe.fr une fois validés par le ou la responsable technique.

6.5 Participation aux réseaux régional et national

Dans le cadre de l'animation du réseau des chargé.e.s de mission vélo de la région Bourgogne Franche-Comté et du réseau national AVELO 2, la collectivité s'engage à participer aux rencontres et ateliers organisés par l'ADEME dans le cadre de cette animation mais également aux réunions de valorisation de l'appel à projets que pourrait organiser le Ministère de la Transition Ecologique ou l'ADEME.

6.6 Communication

La collectivité s'engage à utiliser la charte graphique du programme AVELO 2 et à indiquer dans toutes ses communications : « Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 2 » et à y faire apparaître les logos de l'ADEME et du dispositif CEE.

Soutenu par



Soutenu par



La collectivité s'engage par ailleurs à communiquer sur cette démarche auprès de ses administrés sur le lancement du projet lauréat et de ses objectifs.

Chacune des parties s'engagent à s'informer mutuellement sur les actions de communication et de promotion engagées dans le cadre du programme.

La communication sur le projet et la valorisation de résultats avant validation du rapport final de l'étude sera préalablement soumises à l'accord de l'ADEME.

7) RESPONSABLE TECHNIQUE POUR L'ADEME

Madame PERRIOT Maurine sera chargée du suivi de l'opération à l'ADEME.

Coordonnées mail : maurine.perriot@ademe.fr et téléphone : 03 27 95 98 03